

Appelle sur site informat
→ voir avec l'élève

DIRECTION DES COLLÈGES



LE DÉPARTEMENT

AIDE A LA RESTAURATION

Note d'information aux familles

Année scolaire 2022-2023

Près de 33 000 demi-pensionnaires déjeunent chaque jour dans les collèges publics du Département du Var. La restauration scolaire est un service public à vocation sociale qui participe à l'éducation du goût et à l'apprentissage d'une alimentation équilibrée.

Pour faciliter l'accès à ce service, le Département du Var accorde **une aide à la restauration à tous les élèves demi-pensionnaires bénéficiaires d'une bourse nationale aux taux 1, 2 ou 3.**

Cette aide représente, pour chaque élève bénéficiaire, un montant annuel de 140 euros, soit l'équivalent d'un euro par repas (hormis les DP 1 Jour ou le montant annuel est de 115,50 euros).

Elle est versée directement au collège et est déduite de la facture de demi-pension que vous recevrez chaque trimestre.